

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026/002

DEPARTEMENT
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
10	5	7
Date de la convocation		

27 février 2026
Date d'affichage

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2026

Séance du 05 mars 2026

L'an Deux mil vingt six

Et le 05 mars

À 9 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en 2^{ème} séance suite au défaut de quorum à la 1^{ère} séance, sans condition de quorum, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis, Maire, -----

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, (Adjoints), COMPÉRAT Jean-Raymond, PRÉVOST Yvette.

Absents ayant donné pouvoir :

CHICON Pierre donne pouvoir à PRÉVOST Yvette

ZIELINSKI Arnaud donne pouvoir à BOCAT-MONNET Christiane

Absents non excusés : GARAULT Jean-Claude, LEMEITER Nathalie, MAIO Max

Secrétaire de séance : SEILLIÉBERT Christophe

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune doit faire connaître à l'Etat les opérations qu'elle envisage de réaliser au cours de l'année 2026 et susceptibles d'être subventionnées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) des communes et de leurs groupements
Il est précisé que la dotation est cumulable pour les EPCI et leurs communes éligibles.

La demande de subvention est faite pour les travaux suivants :

Réfection des toitures des bâtiments communaux (Presbytère + bâtiment annexe mairie)

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses :		Recettes :	
Toiture du Presbytère	35 135,50 €	Villages de l'Yonne (40%)	18 546,40 €
Bâtiment annexe Mairie	10 810,50 €	DETR 30%	13 909,80 €
Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)	420,00 €	Auto-financement	13 909,80 €
Total HT €	46 366,00 €	Total HT €	46 366,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** l'opération concernant la réfection des toitures des bâtiments communaux
- **ARRETE** les modalités de financement présentées ci-dessus
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-Louis QUÉRET

